

Conseil Départemental du Bas-Rhin
Commune de Wissembourg

**CONVENTION D'OBJECTIFS 2016-2018
RELAIS CULTUREL DE WISSEMBOURG – LA NEF**

Service gestionnaire du dossier : *Service du Développement Artistique*

I.	Objet de la convention	2
A.	Les critères d'éligibilité au label départemental « Relais Culturel »	2
B.	Les axes prioritaires de la convention d'objectifs	3
C.	La mise en place d'une communication spécifique au Département	3
II.	Engagement des différents signataires	4
A.	Engagement de la Commune	4
B.	Engagement du Département	4
III.	Durée de la convention d'objectifs	4
IV.	Le suivi et l'évaluation de la convention d'objectifs	5
A.	Le suivi	5
i.	Les réunions du réseau départemental des Relais Culturels	5
ii.	Le comité de suivi par Relais Culturel	5
B.	Le bilan	5
i.	Le bilan annuel	5
ii.	L'évaluation de fin de convention d'objectifs	5
V.	Le financement du Relais Culturel de la Commune de Wissembourg	6
A.	Les modalités de financement du Relais Culturel de la Commune de Wissembourg par le Département	6
i.	La participation du Département	6
ii.	Les modalités de versement	6
B.	Les modalités de financement du Relais Culturel par la Commune	6
C.	Pièces justificatives	6
VI.	Utilisation des subventions	6
VII.	Modalités de résiliation de la convention d'objectifs	7
A.	Résiliation pour motif d'intérêt général	7
B.	Sanctions résolutoires	7
ANNEXES		8
Annexe 1.	Politique culturelle de la Commune	9
Annexe 2.	Projet artistique et culturel du Relais Culturel	15
Annexe 3.	Projet de budget du Relais Culturel	27
Annexe 4.	Indicateurs d'évaluation	28

CONVENTION D'OBJECTIFS

Pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018

ENTRE

La Ville de Wissembourg,
N° SIRET : 21670544200012, Code APE : 8411Z,
dont le siège est situé 11 Place de la République – 67160 WISSEMBOURG,
représentée par Monsieur le Maire Christian GLIECH,

ci-après désignée en les termes « la Commune »,

d'une part,

ET

Le Département du Bas-Rhin,
dont le siège est situé Place du Quartier Blanc, 67964 Strasbourg Cedex 9,
représenté par Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental
du Bas-Rhin,

ci-après désigné par les termes « le Département »,

d'autre part.

VU

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 104 ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération du Conseil Général du 8 novembre 2005 relative au partenariat entre les Relais Culturels et le Conseil Général ;
- La délibération du Conseil Général du 21 juin 2011 relative aux modalités de partenariat avec les Relais Culturels ;
- La délibération de la Commission Permanente en date du 7 novembre 2016 approuvant la présente convention d'objectifs ;
- La délibération de la Ville de Wissembourg du 25 novembre 2016 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La politique culturelle est une politique partagée entre les acteurs institutionnels. Conscient de la force de ses effets leviers dans le développement sociétal, l'attractivité des territoires et la préservation du lien social, le Département souhaite poursuivre son engagement aux côtés des collectivités locales pour l'accès de tous les Bas-Rhinois à la culture.

Les Relais Culturels constituent un élément essentiel dans la mise en œuvre de la politique culturelle départementale qui s'appuie sur cinq axes :

« Faire société » aujourd'hui par la culture : le Département souhaite s'appuyer sur des structures, tels que les Relais Culturels, qui favorisent par leur travail de médiation le développement du lien social entre les générations et les publics d'origine sociale ou de conditions de santé différentes.

De l'éducation à la citoyenneté : la culture participe au développement de soi à tous les âges et constitue un vecteur essentiel d'éducation, de développement de la personnalité, d'ouverture à la différence et de sensibilisation à la citoyenneté.

Un maillage territorial qui favorise l'accès des Bas-Rhinois à la culture : en raison de leur implantation géographique et de leur nature, les Relais Culturels représentent un maillon essentiel du développement culturel du territoire. Par les actions culturelles qu'ils développent, ils sensibilisent les habitants de leur territoire d'implantation à la culture.

Le soutien à la vie associative culturelle : le Département souhaite favoriser l'engagement des bénévoles sur l'ensemble du territoire et inventer avec les associations de nouveaux modes d'accompagnement.

L'enjeu de l'attractivité : les actions des Relais Culturels s'inscrivent dans les objectifs départementaux de proximité, d'efficacité et de transversalité en favorisant le développement culturel, social et économique de leur territoire.

Le label « Relais Culturel » permet d'encourager le développement d'actions qui répondent aux différents axes de la politique culturelle départementale. Il met en exergue le partenariat de longue date entre le Département, les Communes et/ou Intercommunalités d'implantation et les Relais Culturels. Ce partenariat s'appuie sur un engagement conjoint d'une durée de trois ans affirmé par la présente convention d'objectifs qui développe les priorités du Département et celles de la Commune et/ou de l'intercommunalité à travers les activités du Relais Culturel.

I. Objet de la convention

Cette convention précise les engagements des différents signataires dans le cadre du label « Relais Culturel » dont les critères sont les suivants :

A. Les critères d'éligibilité au label départemental « Relais Culturel »

- un équipement culturel fixe situé dans une commune hors de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- la présence minimum de deux équivalents temps plein affectés à l'établissement, dont l'un est directeur et responsable de la programmation ;
- la licence d'entrepreneur de spectacles qui est obligatoire pour l'organisation d'événements ;
- la présentation d'un minimum de 10 spectacles différents de type professionnel programmés sur une saison dont 4 de compagnies ou formations musicales bas-rhinoises ;

- un programme d'actions qui prend en compte les axes prioritaires de la convention d'objectifs ci-après.

B. Les axes prioritaires de la convention d'objectifs

- Proposer une programmation artistique de qualité et diversifiée :
 - la diversité esthétique des spectacles de la programmation (théâtre, musique classique, musiques actuelles, danse, arts du cirque, arts de rue) et le soutien aux propositions innovantes.
- Contribuer à l'animation et au développement d'une dynamique de projet de territoire :
 - un travail avec le Département dans le cadre d'une dynamique culturelle de territoire ;
 - un travail en collaboration avec les collectivités locales ou avec des partenaires éducatifs, culturels et associatifs ;
 - un soutien à la diffusion de compagnies ou de formations musicales bas-rhinoises par la programmation de leurs spectacles, notamment autour du dialecte et de la culture alsacienne ;
 - un encouragement à l'implication des habitants du territoire autour de projets participatifs.
- Accompagner et développer des actions et initiatives dans le domaine de la transmission artistique
 - la coordination des actions portées soit par des organismes publics ou privés œuvrant dans le domaine de l'éducation et de la culture sur le territoire, soit par le Relais Culturel lui-même ;
 - la programmation d'au moins une résidence artistique (théâtre, musique, danse, art plastique, ...) par saison culturelle avec un artiste ou une compagnie prévoyant des actions culturelles avec les habitants du territoire ;
 - l'encouragement aux pratiques amateurs par l'accompagnement des projets et la programmation d'ateliers de pratiques artistiques.
- Proposer des actions spécifiques et prendre en compte dans la programmation les publics prioritaires du Département (jeunes, collégiens, personnes âgées, en situation de handicap ou en difficulté sociale)

C. La mise en place d'une communication spécifique au Département

Dans le cadre de ses actions de communication, le Relais Culturel de la Commune de Wissembourg s'engage à informer du soutien du Département du Bas-Rhin dans ses rapports avec les médias et sur tous les documents de communication rédigés et diffusés par le Relais Culturel. Cette information pourra se matérialiser notamment par la présence du logo du Département du Bas-Rhin ou par tout autre moyen de communication adapté à la circonstance. Le Département fournira un visuel à insérer sur une page du livret de présentation des activités du Relais Culturel de la Commune de Wissembourg. Le Département devra être informé des manifestations publiques organisées dans le cadre de la convention.

II. Engagement des différents signataires

A. Engagement de la Commune

Par la présente convention, la Commune s'engage à travers le projet de son Relais Culturel (Annexe 2) à mettre en œuvre, en cohérence avec ses orientations politiques, un programme d'actions répondant aux critères et aux axes prioritaires du label « Relais Culturels » énoncés ci-dessus.

La Commune s'engage à contribuer à la réalisation du programme d'actions de son Relais Culturel à travers un soutien financier en fonction des crédits inscrits lors du vote du budget, un soutien matériel et/ou humain.

La Commune favorisera les interactions entre les différents acteurs culturels du territoire en lien avec ses orientations en matière culturelle qui se trouvent en annexe 1.

B. Engagement du Département

Le Département s'engage à contribuer à la réalisation du programme d'actions du Relais Culturel de la Commune de Wissembourg à travers un soutien financier dans le cadre d'une convention financière annuelle en fonction des crédits inscrits lors du vote du budget, un soutien matériel et/ou humain.

Le Département accompagnera le Relais Culturel de la Commune de Wissembourg et les collectivités locales concernées :

- dans le cas d'évolutions institutionnelles qui pourraient avoir un impact sur la gouvernance de la structure ;
- dans le cas de projets portés par le Relais Culturel de la Commune de Wissembourg impliquant d'autres acteurs du territoire.

Le Département favorisera le rapprochement entre les diffuseurs culturels de la nouvelle grande région pour permettre une meilleure circulation des œuvres.

III. Durée de la convention d'objectifs

La convention est conclue pour une durée de trois années, à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2018.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention, ou d'un avenant prolongeant la présente convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue dans la partie IV.B. de la présente convention.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

IV. Le suivi et l'évaluation de la convention d'objectifs

A. Le suivi

i. Les réunions du réseau départemental des Relais Culturels

Le Département s'engage à animer le réseau départemental en réunissant une à deux fois par an les représentants des Relais Culturels. Ces réunions seront présidées par le Vice-Président de la Commission Enfance, Famille, Education.

Ces échanges viseront à améliorer la communication, la collaboration et la coordination des responsables de l'ensemble des Relais Culturels du Bas-Rhin, afin de faciliter la mise en place d'outils, la mutualisation, les débats, les forces de proposition ou encore l'accès à l'actualité des Relais Culturels.

ii. Le comité de suivi par Relais Culturel

Dans une perspective d'information réciproque et en vue d'échanger sur l'exécution de la présente convention d'objectifs, le Département organisera un comité de suivi une fois par an par Relais Culturel composé d'un représentant de chaque partie au contrat. Il sera présidé par un des élus du canton.

Il permet de mener des débats contradictoires et éventuellement de proposer des réajustements ou des orientations nécessaires. Le comité de suivi est informé de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier du Relais Culturel ainsi que de la situation de l'emploi. Il pourra en tant que de besoin, et sous réserve de l'accord de tous les partenaires, associer des personnalités extérieures.

Par ailleurs, le Département sera invité aux réunions du conseil d'exploitation du Relais Culturel de la Commune de Wissembourg.

B. Le bilan

i. Le bilan annuel

Le bilan annuel s'appuie sur l'analyse du bilan d'activité du Relais Culturel de la Commune de Wissembourg et des indicateurs de la grille d'évaluation en annexe (annexe 4), étant précisé que ceux-ci doivent rendre compte quantitativement et qualitativement des actions menées ainsi que de leur pertinence au regard des axes prioritaires du Département.

Le Relais Culturel de la Commune de Wissembourg s'engage à transmettre ces documents au plus tard à la fin du mois d'octobre de l'année en cours. Ils seront présentés au comité de suivi annuel et à l'appréciation de la commission territoriale compétente du Département. Ces éléments permettront de déterminer le montant annuel de la subvention.

ii. L'évaluation de fin de convention d'objectifs

L'évaluation finale de la convention d'objectifs sera réalisée à partir de la compilation des éléments d'évaluation annuelle et d'un bilan synthétique des actions développées pendant la durée de la convention d'objectifs qui sera rédigé par le responsable du Relais Culturel de la Commune de Wissembourg.

Une réunion d'évaluation sera organisée avec le responsable du Relais Culturel de la Commune de Wissembourg, à l'initiative du Conseil Départemental et en présence d'élus

(Maire ou Adjoint à la culture de la Commune, Conseillers Départementaux). Ce temps d'évaluation permettra de révéler et d'apprécier les effets tant qualitatifs que quantitatifs des actions menées par le Relais Culturel de la Commune de Wissembourg ainsi que de mesurer leur pertinence au regard des axes prioritaires du Département.

V. Le financement du Relais Culturel de la Commune de Wissembourg

A. Les modalités de financement du Relais Culturel de la Commune de Wissembourg par le Département

i. La participation du Département

Pour l'année 2016, le montant a été déterminé au regard de l'évaluation de la convention d'objectifs précédente.

Pour les exercices 2017 à 2018, la participation départementale sera définie selon les éléments de bilan annuel du projet culturel et artistique (en annexe 2) et des indicateurs (en annexe 4) et après le vote du budget en fonction des crédits qui y seront inscrits sous réserve du respect par le Relais Culturel de la Commune de Wissembourg de ses obligations inscrites dans la présente convention.

ii. Les modalités de versement

Il sera procédé au versement de la subvention après la présentation des éléments de bilan de l'année précédente et la signature d'une convention financière annuelle entre le Département et la Commune.

B. Les modalités de financement du Relais Culturel par la Commune

Structure communale, le Relais Culturel est autofinancé par la Ville de Wissembourg sur ses fonds propres.

C. Pièces justificatives

Le Relais Culturel de la Commune de Wissembourg s'engage à fournir dans les 6 mois de la clôture de chaque exercice les documents suivants :

- un bilan financier des actions subventionnées attestant de la conformité de l'emploi des subventions départementales ;
- le budget réalisé du Relais Culturel de la Commune de Wissembourg, ainsi que tous autres documents faisant connaître les résultats de son activité ;
- le rapport d'activités annuel du Relais Culturel de la Commune de Wissembourg.

VI. Utilisation des subventions

Le Relais Culturel de la Commune de Wissembourg s'engage à utiliser les subventions départementales ou communales conformément à leur objet et dans les conditions définies par la présente convention.

En cas d'utilisation des subventions départementales et communales à des fins autres que celles définies par la présente convention, le Département ou la Commune pourra remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention. Dans ce cas, le Département ou la Commune

aura également la faculté de ne pas prendre en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par le Relais Culturel de la Commune de Wissembourg.

De même, le Relais Culturel de la Commune de Wissembourg devra restituer les fonds non utilisés au Département ou à la Commune.

VII. Modalités de résiliation de la convention d'objectifs

A. Résiliation pour motif d'intérêt général

Pour la préservation de l'intérêt général, le Département et la Commune peuvent mettre fin de façon anticipée à la présente convention. Ils en informent le co-contractant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, la présente convention d'objectifs prendra fin à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la notification de la résiliation dûment motivée.

B. Sanctions résolutoires

En cas de non-respect, par l'une des parties, des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la réception d'une lettre motivée, envoyée en recommandé avec accusé de réception.

La présente convention d'objectifs est établie en deux exemplaires originaux qui sont remis à chaque partie signataire.

Fait à Strasbourg, le 7 novembre 2016

Pour le Département,
Le Président du Conseil
Départemental du Bas-Rhin,

Pour la Commune,
Le Maire de Wissembourg,

Frédéric BIERRY

Christian GLIECH

ANNEXES

Annexe 1. Politique culturelle de la Commune

A. Les orientations culturelles de la commune

La Ville s'est donnée pour mission de construire un projet culturel participatif pour la ville pour renforcer la cohérence de ses missions auprès de différents acteurs de la ville, des habitants, des artistes et des élus. Entamé en janvier 2016, ce projet culturel participatif devrait donner lieu à un projet culturel de la ville à compter de septembre 2017

Elle base la construction sur les postulats suivants :

La culture et le dynamisme de la vie associative

- favorisent le lien social,
- renforcent l'attractivité des territoires
- peuvent stimuler leur développement y compris économique.

L'objectif prioritaire du projet culturel est

- de territorialiser davantage les politiques culturelles
- de placer le public local au coeur de la politique culturelle
- de contribuer ainsi à renforcer l'identité collective de la ville.

Le volet culturel de notre projet ambitionne non seulement de donner un « supplément d'âme » mais aussi de contribuer à

- l'émergence d'un développement culturel territorial,
- générer de l'interdisciplinarité, de la mise en réseau
- générer de la créativité et éventuellement des économies d'échelle
- renforcer les actions et partenariats entre les différents services culturels de la ville
- renforcer le développement et la diversification des publics
- au décloisonnement entre la culture et les autres domaines d'action publique.

Grâce à plusieurs moyens

- la richesse du tissu associatif
- la professionnalisation des intervenants,
- la mobilisation des financements diversifiés
- la valorisation des atouts locaux (patrimoniaux, artistiques...)
- l'expression des habitants

Ce projet devrait se construire de la façon suivante :

1. Avec le personnel de la Ville affecté à la NEF et les élus de la commission culture de la ville
Projet de formation en trois sessions de travail avec les CEMEA : avril, mai et juin 2016

Cette formation avec les CEMEA a pour objectif de définir avec les différents acteurs en présence une orientation de travail commune basée dans un premier temps sur une compréhension commune des notions relatives au champ culturel (politique culturelle, projets participatifs, programmation artistique, gouvernance,)

2. Avec les acteurs culturels de la ville

Création de groupes de travail sur des thématiques précises en lien avec leur préoccupation ou champ d'action (musique, jeunesse, théâtre,...) : octobre / décembre.

Pépinière de travail en petit groupe sur le mode participatif.

3. Avec les professionnels
Volonté de créer une pépinière de réflexion, une sorte de think tank à partir des idées recensées par les deux premiers groupes avec la compagnie, les tutelles, un journaliste : janvier 2016 à juin 2017.
4. Proposition d'un projet aux élus de la ou des collectivités à faire voter au CM septembre avec propositions de financement.

Wissembourg et le développement culturel

- **Présentation de la ville et de son territoire**

Wissembourg, ville frontalière avec le Land allemand Rhénanie Palatinat, est située dans une zone rurale. La sous-préfecture est à Haguenau (27 km – 35 457 habitants) et les chefs lieux à proximité sont peu peuplés (Soultz-sous-Forêts – 12 km – 2693 habitants ; Lauterbourg – 18 km – 2229 habitants ; Woerth – 18 km – 2229 habitants ; Seltz – 20 km – 3184 habitants).

La population entourant Wissembourg, en situation frontalière avec le Land de Rhénanie Palatinat, comprend potentiellement un public supplémentaire parmi les habitants allemands – et donc essentiellement non francophones – des villes voisines frontalières. A l'exception de Bad Bergzabern (7 763 habitants), les villes allemands dans un rayon de 15 km autour de Wissembourg, bien que nombreuses, comptent toutefois en moyenne chacune toujours moins de 1000 habitants.

- **Présentation sociodémographique**

- La population

Au 1^{er} janvier 2016, la ville de Wissembourg compte 8034 habitants (données INSEE). Entre les recensements de 2007 et 2016, la population a légèrement diminué (-0,6 points), notamment en raison d'un solde apparent des entrées et sorties. C'est l'une des plus importantes diminutions dans le Bas Rhin. (+0,4 sur le Département). Le Pays de Wissembourg observe lui aussi une baisse d'environ – 0,5 points. Tandis que la commune de Soultz sous Forêts observe une hausse de +1,7 points.

Wissembourg, en comparaison avec le département, compte moins de jeunes de moins de 30 ans. Mais plus d'adultes de 60 ans et plus. La ville a donc la particularité d'avoir une population vieillissante plus importante que dans le reste du Bas Rhin. Et le départ des jeunes vers d'autres territoires pourvoyeurs d'emplois.

- La population active et l'économie locale

Wissembourg fait partie du bassin d'emploi de Wissembourg, qui comprend les communautés des communes du Pays de Wissembourg, de la plaine du Rhin et de l'Outre Forêts. En 2012, le taux de chômage est de 6,2% sur la zone, soit le plus faible en Alsace. Au premier trimestre 2013, le taux de chômage à Wissembourg s'élève à 6,1 %. Cette performance s'explique d'abord par la proximité de l'Allemagne. 30% de la population active de l'arrondissement de Wissembourg travaille Outre-Rhin. Pour beaucoup ce sont des ingénieurs embauchés par des industries de hautes technologies. Néanmoins, le *Taux de chômage sur Wissembourg est passé de 4% avant le début de la crise économique à 6% aujourd'hui.*

- Scolarisation et diplômes

De manière générale, la quasi-totalité des enfants de 6 à 17 ans est scolarisée, tandis que près de 24,9 % des enfants âgés de 2 à 5 ans ne le sont pas. Cela peut s'expliquer par des modes de garde alternatifs, et notamment une forte solidarité intergénérationnelle dans la région. Par contre, la population de plus de 18 ans est nettement moins scolarisée à Wissembourg que sur l'ensemble de la région, et notamment parmi les 18-24 ans (- 18,4 points). Le taux de diplômés de niveau supérieur (BAC+2 et plus) y est également moins élevé qu'en Alsace (- 7,0 points).

Wissembourg compte une part d'employés et d'ouvriers plus importante que la moyenne régionale. 28 % des actifs travaillent dans l'industrie (contre 18,4% à l'échelle régionale) et 36,6 % dans l'administration publique (contre 29,5% en région). La zone d'emploi de Wissembourg est caractérisée par une forte proportion d'emploi industriel (43 % des emplois).

Les Wissembourgeois sont globalement moins diplômés qu'en région (écart de 3 points pour les personnes sans diplômes) mais compte davantage de personnes titulaires d'un bac + 5 (écart de 3 points également).

Néanmoins pour la part des ménages occupant un emploi ouvrier, les revenus sont supérieurs au revenu médian ce qui s'explique par l'importance du travail ouvrier frontalier à Wissembourg. Les salaires ouvriers étant encore légèrement supérieurs en Allemagne

En outre les industries installées à Wissembourg tendent à perdre des emplois au cours des dix dernières années, plus que la moyenne régionale. Et il faut également considérer que la part de l'emploi industriel décroît aujourd'hui de manière générale au profit du tertiaire

La situation économique est aujourd'hui plus fragile, et l'enjeu est de créer des conditions favorables et un cadre de vie agréable pour le maintien des hommes et des activités et pour l'épanouissement et le bien être de la population.

- Accessibilité et structuration des réseaux de déplacements

Wissembourg est située sur deux axes principaux de communication, la RN entre Lauterbourg et Wissembourg et la RN entre Wissembourg et Haguenau.

Wissembourg est également accessible en train depuis Strasbourg et depuis l'Allemagne. A noter également que la Ville est desservie par le réseau de transport par bus du conseil départemental et celui des autorités allemandes. L'horaire des trains et bus ne permet néanmoins pas de déplacements en soirée.

- **Les politiques publiques en matière culturelle**

Compétences de ville – facultatives et optionnelles

Compétences de l'intercommunalité – facultatives et optionnelles

Le Conseil Départemental apporte son soutien à la NEF à travers le label Relais Culturel et apporte une aide financière aux festivals

La DRAC apporte son soutien aux RICA, Festival International de Musique et ponctuellement aux projets menés par la NEF

L'ACA soutient les projets de la NEF via les Régionales et Vita Culture

La Région Alsace apporte son aide aux festivals de la ville (Festival International de Musique Classique, RICA, RAF,...) et aux projets de territoire (GRDP).

- **Les services à la population et les équipements du territoire**

- Les établissements publics d'enseignement comme vecteur de la culture

Wissembourg constitue un centre important et attractif de formation initiale générale, technique et professionnelle. Les établissements attirent des élèves en provenance d'autres territoires, en cycle professionnel long ou court comme en cycle d'enseignement général et technologique. Le Lycée Stanislas, grâce notamment à sa son option « cinéma audiovisuel », reflète d'un dynamisme important.

Wissembourg compte 4 écoles primaires et 4 écoles maternelles, 1 collège et 1 lycée

Maternelles

Ecole d'Altenstadt : 79 élèves

Ecole de Weiler : 23 élèves

Ecole maternelle de l'Europe : 81 élèves

Ecole Leczynska : 134 élèves

Primaires

Ecole de Weiler : 23 élèves

Ecole d'Altenstadt : 79 élèves

Ecole Saint Jean Ohleyer : 181 élèves

Ecole Wentzel : 200 élèves

Collège Otfried : 750 élèves dont 50 élèves en SEGPA ou ULIS

Taux de réussite au brevet 89 % (moyenne nationale 84,9%) dont 70,2 % avec mention (moyenne nationale : 61,1 %)

Lycée Stanislas :1500 élèves

Lycée général et technologique et enseignement professionnel

Taux de réussite au bac : 97 % (moyenne nationale 95 %).

Il possède une valeur ajoutée supérieure à la moyenne. Il est classé 3ème lycée de l'académie

- Les services publics d'animations culturelles

L'école municipale de musique et de danse

L'école de musique accueille près de 300 élèves, dans environ 20 disciplines.

La médiathèque

La médiathèque est un service public, un lieu de culture, de découverte, de rencontre, de formation et d'éducation.

La médiathèque de Wissembourg dispose d'un fonds de plus de 20 000 imprimés (romans, documentaires, albums jeunesse, partitions), 3 000 CDs, 1 000 DVDs, 60 abonnements de périodiques. Un espace informatique est également à la disposition du public, pour consulter le fonds documentaire et accéder à Internet et aux logiciels de bureautique (1h par jour par usager).

Le Musée Westercamp

Le musée Westercamp est situé dans le quartier historique de Wissembourg, au pied des remparts.

Il s'agit de l'un des plus anciens musées d'Alsace ; il a été fondé par une société savante locale, l'« Altertumsverein » entre 1911 et 1913, à la veille de la Première Guerre mondiale.

C'est un enfant de Wissembourg, Paul Westercamp (1839-1920), mécène et grand collectionneur, qui finança l'achat par la Ville, d'une magnifique demeure à pans de bois afin d'y installer le musée. Le musée est actuellement fermé dans l'attente de sa rénovation. La Ville a saisi une opportunité par l'acquisition de l'ancienne sous-préfectures dans le cadre d'un partenariat avec l'EPF d'Alsace. Ce site pourrait à l'avenir accueillir les différentes collections du musée et devenir un haut lieu culturel dans la Ville. Il proposera à l'avenir au visiteur de découvrir un patrimoine particulier lié à l'histoire de la ville et à sa proximité avec la frontière allemande. Un véritable musée de Société qui aura comme fil conducteur, l'interculturalité.

Le projet met en lumière la particularité géographique de Wissembourg et son histoire mouvementée et offre ainsi au musée un axe original et fort mettant en avant les rapports économiques, culturels, religieux, politiques et militaires entre les Wissembourgeois et leurs voisins allemands, rapports qui continuent aujourd'hui à se nouer.

La NEF

La Nef – Relais Culturel, abritée dans l'ancienne église des Dominicains datant du 13e siècle, accueille tout au long de l'année des spectacles, expositions, concert, séances de cinéma, rencontres associatives, etc. Inauguré en 1981, la Nef est l'un des premiers relais culturel d'Alsace.

La saison culturelle propose environ 20 spectacles et 35 levers de rideau.

La Nef accueille des événements culturels majeurs comme le Festival International de Musique de Wissembourg ou encore les Rencontres du cinéma d'Animation organisées par le Ciné-club de Wissembourg.

La maison des associations et des services

La MDAS remplit deux fonctions essentielles :

- accompagner les associations locales, leur proposer des prestations et services facilitant leur action (aide à la création d'association, mise à disposition de salles de réunion et de matériels, informations administratives et juridiques, formations pour l'équipe dirigeante des associations selon leurs besoins),
 - accueillir les permanences d'organismes ou de services (écrivain public, CIO, Agir ABCD etc..).
-
- Les associations culturelles

La ville de Wissembourg recense une quarantaine d'associations qui œuvrent de près ou de loin dans la culture. (voir pièce jointe – liste des associations)

Un nouveau projet culturel et artistique est actuellement en cours de construction. Les nouvelles orientations en matière culturelle seront transmises au plus tard au mois de juin 2017 après avoir été validées par le Conseil Municipal et annexées à ce document

B. La place du Relais Culturel dans la mise en œuvre de la politique culturelle de la Commune

Créé en 1980, le Relais Culturel de Wissembourg a pour mission de proposer une saison pluridisciplinaire de spectacles vivants et met parallèlement en place des actions de médiation.

C. Convention avec le Relais Culturel

La nouvelle convention avec le Relais Culturel sera transmise au plus tard au mois de juin 2017 après avoir été validée par le Conseil Municipal. Elle sera annexée à la présente convention

Annexe 2. **Projet artistique et culturel du Relais Culturel**

A. Présentation générale du Relais Culturel

L'Association de Gestion du Relais Culturel de Wissembourg a été créée en 1981 dans le cadre de la politique de décentralisation culturelle mise en place par l'Etat et la Région Alsace. Les Relais culturels ont vu le jour dans le cadre de la deuxième vague de décentralisation et ont vocation à diffuser une programmation artistique pluridisciplinaire en région.

Au départ, la gestion du bâtiment Relais Culturel est confiée à l'association, en plus de ses missions de programmation et d'action culturelle. En 2010, après les travaux de réhabilitation du lieu, l'association devient association de programmation, tandis que la gestion du lieu (la Nef) est reprise par la ville qui abrite désormais une médiathèque municipale, une salle multi-activités, une salle de danse et de réunions et accueille l'ensemble des associations locales ou producteurs privés pour l'organisation de manifestations à caractère culturel ou autre.

En septembre 2015, la Ville reprend en régie directe les activités de l'APRCW et intègre au sein de ses services le personnel de l'association. Elle crée le pôle culture qui intègre les autres services culturels de la ville : école municipale des arts, médiathèque, musée, régie technique de la NEF.

Dans les missions qui lui sont confiées, la Nef, Relais culturel assure une programmation de spectacles vivants, met en place des actions de développement culturel en cohérence avec le territoire et garantit l'interface avec les acteurs culturels locaux dans le cadre de projets à caractère culturel et artistique.

B. Conformité au Label Relais Culturel

1. La Nef est situé dans la commune de Wissembourg, sur le Pays de Wissembourg, dans le secteur Nord Alsace. Il a la particularité de se situer tout proche de la frontière.
2. La Saline et la Nef ont désormais une équipe réunie qui travaille autour de la saison culturelle commune :
 - 1 directrice de la programmation : Marie Aude Schaller
 - 1 chargée de communication : Sabine Maurer
 - 1 chargée de l'administration : Céline Schweighardt
 - 1 régisseur générale : Damien Weber
3. Licence d'entrepreneur : le régisseur général du lieu, Pascal Stengel est titulaire de la licence d'entrepreneur du spectacle pour la NEF
4. La saison culturelle commune propose 28 spectacles pluridisciplinaires et 6 réservés aux scolaires.
5. Dans le cadre de la saison culturelle commune, l'animation et le développement d'une dynamique de projet de territoire sera renforcé au cours des prochaines saisons.

C. Perspectives d'évolutions au cours des 3 prochaines années

- La mutualisation avec la Saline à Soultz sous Forêts
- La construction d'une résidence longue avec la compagnie facteurs communs
- Le développement des relations transfrontalières
- Le développement d'un travail autour de la médiation
- La création d'un projet culturel et artistique participatif

D. Les axes du développement artistique et culturel

La mutualisation avec la Saline

Conscient des évolutions en matière de politique culturelle et dans un souci de cohérence culturelle, artistique et territorial, la ville de Soultz-sous-Forêts, a décidé, en 2015, de s'engager avec la ville de Wissembourg et d'entamer un processus de mutualisation des deux relais culturels La Saline et La Nef. Dès septembre 2015, les deux structures culturelles proposent une programmation commune, une politique d'abonnement commun et mettent en place un projet culturel participatif à l'échelle du territoire, *le Grand Ramassage des Peurs*. En septembre 2016, les deux structures prévoient de renforcer et d'intensifier la mutualisation et la coopération inter organisationnelle autour de la saison culturelle commune en réunifiant les équipes des deux structures.

Cette collaboration a pour objectif d'activer, au delà des raisons liées aux évolutions du paysage culturel, des leviers individuels parmi lesquels : la diversification des programmes et des projets ; la focalisation sur le cœur du métier ; la diversification des ressources financières ; les stratégies d'enrichissement et de grossissement (augmentation des capacités individuelles d'intervention, de diffusion, d'accueil, de vente , de circulation des publics,...). Il s'agit d'offrir aux habitants d'un même bassin d'emploi une programmation artistique unique qui prend en considération l'identité historique des deux relais culturels et élabore un projet culturel commun visant à rassembler les habitants d'un même territoire autour de valeurs communes.

Cette coopération porte sur :

1. Le projet artistique et culturel

- L'élaboration d'une programmation culturelle et artistique de 37 représentations réparties sur les deux lieux :
 - 15 spectacles tout public à la Nef
 - 13 spectacles tout public à la Saline dont 3 opéras sur grand écran
 - 3 spectacles scolaires à la Nef
 - 6 spectacles scolaires à la Saline

- L'élaboration d'une saison culturelle prenant en considération les spécificités historiques et sociodémographiques des deux lieux et des deux communes et de l'identité artistique et culturelle des relais culturels.
- La définition d'un projet culturel commun qui favorise et facilite l'échange des projets et des publics des deux territoires. Ce projet sera construit et élaboré par les équipes et les élus des deux villes en fonction des spécificités socio-démographiques, géographiques et historiques des deux communes
- Le projet culturel et artistique des deux structures tel que définit dans la concertation sera assuré par une direction unique. En outre, les moyens humains nécessaires à la bonne conduite de la saison seront mis à disposition par un système d'échange et de partage des compétences et des ressources, notamment en ce qui concerne l'administration et la communication de la saison commune

2. La billetterie et la communication communes

- Mise en place d'une billetterie informatisée commune et d'une politique tarifaire unique
- Mise en place d'une identité visuelle commune et d'une plaquette de saison commune

3. Coopération technique

Dans le cadre de la saison culturelle et artistique commune, les deux lieux pourront échanger leur matériel technique.

Un agent technique de la ville de Wissembourg interviendra pour la partie technique sur l'ensemble de la saison commune.

Résidence longue avec Facteurs Communs

En 2015, les deux Relais Culturels du Nord de l'Alsace décident de se rapprocher et étudient la possibilité de faire culture commune.

Ils proposent en 2015/2016 une programmation commune, une politique d'abonnements communs et des déplacements gratuits entre les deux villes et les deux lieux. Pour enrichir ce partenariat et lui permettre davantage de visibilité, les deux salles décident d'inscrire sur le territoire élargit un projet culturel participatif. *Le Grand Ramassage Des Peurs*, projet de création partagée créé par Christian Duchange de la Compagnie L'Artifice à Dijon dans les années 2000, est choisie.

La compagnie strasbourgeoise Facteurs Communs, sous la houlette de David Martins, devient maître d'œuvre du *Grand Ramassage des Peurs* sur le territoire. En tout, ce seront plus de 200 heures d'ateliers dispensées, 3000 peurs collectées, 1000 personnes

rencontrées, 5 représentations publiques présentées dans les deux lieux, 800 spectateurs, 5 reportages télévisés, 14 articles de presse rédigés.

Le désir de poursuivre la collaboration entre les deux lieux culturels et la compagnie Facteurs Communs apparaît rapidement et dès 2015, les équipes artistiques de la compagnie et les salariés des deux Relais Culturels travaillent à l'élaboration d'un projet de résidence longue sur le territoire du nord de l'Alsace, capable d'intensifier le rapprochement entre les deux villes et les deux salles.

1. Deux Relais, une compagnie, un projet, une résidence longue

Le projet de résidence longue est un projet évolutif qui est amené à se transformer et se modifier au fur et à mesure des saisons et des expérimentations. Il est néanmoins construit à partir d'axes de travail qui ont été définis en commun en fonction de différents critères :

- Projet artistique et expériences de la compagnie
- Projet artistique et culturel et expériences des deux Relais Culturels
- Contexte politique, sociodémographique et géographique du territoire d'action
- Contexte économique, politique et sociétal

A partir de ces critères et suite à de nombreuses rencontres entre les équipes artistiques de la compagnie et les salariés des Relais Culturels, il a été proposé de travailler autour de cinq axes :

Axe 1 : Rayonnement du projet à l'échelle locale, régionale et nationale

Développer la dynamique des acteurs de territoire en vue de favoriser la rencontre avec d'autres villes et d'autres territoires

Axe 2 : Faire culture commune

Créer du sens commun et des valeurs communes entre les différents partenaires (artistes, structures culturelles, tutelles, habitants,...)

Axe 3 : Dynamique avec les habitants et le territoire

Structurer et développer des passerelles entre artistes et habitants et entre les différentes disciplines artistiques

Axe 4 : Education artistique et culturelle en milieu scolaire

Structurer, développer et coordonner les dispositifs d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire

Axe 5 : Création artistique

Encourager et développer la création artistique et la permanence artistique sur un territoire

L'objectif visé à travers ces différents axes de travail est de faire de l'accès à une offre culturelle un outil de cohésion sociale et territoriale et de favoriser le rayonnement du projet à l'échelle locale, régionale et nationale.

Il est à préciser que les partenaires ont décidé, pour répondre au plus près à la réalité des critères définis, de prendre le temps de la construction. **La saison 2016/2017 sera utilisée**

pour expérimenter et construire le projet de résidence longue qui s'établira de fait sur 4 ans en concertation avec les différents partenaires.

2016/2017 : une saison en construction, rencontre, observation, définition

2017/2018 : Installation, mise en contact et développement

2018/2019 : Montée en puissance et stabilisation

2019/2020 : Préparation en douceur du retrait du territoire, temps du bilan

Axe 1 : Rayonnement du projet à l'échelle locale, régionale et nationale

Contexte et enjeux	Concrètement
<p>Ce projet en construction doit être valorisé et visible. Il doit permettre d'impulser le rayonnement des projets artistiques et culturels afin de créer une dynamique pour le territoire et la compagnie dans le but d'élargir les réseaux, et les échanges.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sortir de la NEF et de la Saline : aller à la rencontre de la population En 2016 / 2017: Le <i>Marathon-Lecture</i> – les ateliers, les rencontres insolites,... - Partenariat avec les Sentiers du théâtre En 2016/2017 : <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du spectacle <i>Mammoth Toujours !</i> - Autour du festival de théâtre amateur avec la KDB - Le label Ville et Culture en cours de création – projet 2016/2020 Développement de la diffusion et mutualisation des projets : intégrer les créations de la compagnie et favoriser l'échange d'expérience autour du <i>Grand Ramassage Des Peurs</i> - Travailler sur un plan de communication - projet 2016/2020
Objectifs visés	
<ul style="list-style-type: none"> - Permettre le rayonnement du territoire - Permettre aux créations de la Compagnie <i>Facteurs Communs</i> une diffusion hors du territoire à l'échelle régionale mais surtout nationale - Permettre le développement du projet à l'échelle d'un territoire élargit. 	

Axe 2 : Faire culture commune

Contexte et enjeux :	Contexte local :
<p>Dans le cadre de l'article 103 de la loi <i>Notre</i> mais également au vue des mutations sociétales et culturelles en cours, il nous est apparu nécessaire voire urgent de mener en commun une réflexion autour de la création artistique, des projets culturels de territoire, de la pertinence des actions menées, de la notion de diversité culturelle, du lien entre équipes artistiques et territoire, du renouvellement des publics,...</p>	<p>En 2016, la ville de Wissembourg décide de mettre en place le projet culturel de la Ville d'après une méthodologie dites participatives.</p> <p>Après une première série de rencontres avec les CEMEA d'Alsace, il est prévu la construction d'un projet culturel participatif qui commencera au mois de septembre 2016 pour se terminer au mois de juin 2017.</p> <p>Dans ce contexte, il est envisagé de faire appel aux forces vives du territoire et de créer des moments de partage, d'échange et de débat dans l'espace public, auprès des publics «captifs», «non captifs» et «empêchés».</p> <p>La construction de ce projet culturel participatif doit être enrichit et co-construit avec les artistes, les tutelles et des personnalités extérieures.</p>
<p><i>Loi Notre : « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des</i></p>	<p>Concrètement</p> <p>En 2016/2017 : <u>On réfléchit, on expérimente</u></p> <p><u>Les rencontres insolites</u> : en parallèle de la construction du projet culturel participatif de la ville de Wissembourg, il est</p>

<p><i>droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005.»</i></p>	<p>prévu de créer, à raison de plusieurs temps dans l'année, des formes insolites théâtrales qui ouvrent à la réflexion dans l'espace public.</p> <p>A partir de différents outils (théâtre forum, apéro philo, théâtre invisible, conférences gesticulées, kit de réflexion entre amis, théâtre image,...), il s'agira de partir à la rencontre de la population, là où elle ne nous attend pas, et de susciter le débat, la rencontre et l'échange.</p> <p>Ces rencontres insolites devraient permettre de déboucher sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la collecte d'informations citoyennes en vue de la définition du projet culturel de la ville. - des pistes de réflexion autour de la mise en place de la <i>résidence longue</i> de la Compagnie Facteurs Communs sur le territoire nord Alsace. <p>(voir annexe)</p> <p>Rencontres culturelles et concertation avec les partenaires et des personnalités extérieures au champ culturel : Pour alimenter et enrichir la réflexion, nous souhaitons, parallèlement au <i>rencontres insolites</i>, proposer des temps de réflexion avec les partenaires institutionnels – ville, Conseil Départemental, DRAC, Rectorat, ACA, Grande Région - ainsi qu'avec des personnalités extérieures au champ culturel - journalistes, sociologues, scientifiques,...</p> <p>Ces rencontres devraient permettre de construire un projet au plus près des préoccupations des différents partenaires.</p>
---	---

Axe 3 : Dynamique avec les habitants et le territoire

- Avec les non professionnels

Contexte général	Concrètement
<p>L'expérience esthétique est considérée, dans le champ culturel, comme un élément de la construction de la personne. Elle favorise non seulement l'expérience comme sujet autonome, mais également comme sujet relié aux autres.</p> <p>Dans cette perspective, le théâtre en particulier et les arts en général, qu'ils soient vécus ou pratiqués de manière amateur permet aux individus de se construire dans une collectivité partagée.</p> <p>C'est dans cette perspective que les deux relais culturels encouragent et développent des projets avec les amateurs et cherchent à enrichir ces pratiques par l'intervention des professionnels.</p>	<p>Les Ateliers Théâtre</p> <p>Contexte : Depuis 2010, Pascale Lequesne et Francis Freyburger dispensent les ateliers théâtre de la NEF.</p> <p>2016/2017 : Appréciée des amateurs pour sa qualité pédagogique et les projets artistiques défendus, Pascale Lequesne continuera d'animer et de coordonner les ateliers théâtre adultes, ados et enfants.</p> <p>David Martins et Fred Cacheux proposeront sur le temps des ateliers, deux week-ends de stage en synergie avec le travail mené par Pascale Lequesne avec les amateurs.</p>
<p>Objectifs visés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager les pratiques amateurs - Enrichir les pratiques amateurs par 	<p>La Klein Dominikaner Buhn</p> <p>Contexte : créé en 1990, la KDB propose chaque année une création théâtrale en alsacien (revue ou pièce du répertoire traduite) qui fédère plus de 2000 spectateurs sur 5 représentations. En 2016, David Martins est intervenu sur la création de la KDB qui a souhaité renouveler le partenariat, cette fois-ci de</p>

l'intervention du champ professionnel	manière plus intensive
	2016/2017 : David Martins interviendra sur la prochaine création de la KDB, <i>Le ravissement d'Adèle</i> de Rémy de Vos, qui sera joué en avril 2017 à la NEF. Il aura en charge l'accompagnement de la mise en scène.

- **Avec les publics dits « empêchés » ou les publics « non captifs »**

Contexte général	Concrètement
<p>Les publics des deux lieux sont aujourd'hui identifiés et se renouvellent peu. Or, le projet des Relais Culturels met en avant le socle de valeurs liées à la mixité des publics, au lien social et souhaite développer l'accès à la culture pour l'ensemble des habitants du territoire.</p> <p>Il témoigne d'une volonté particulière de s'adresser aux publics qui seraient « éloignés » de la culture et notamment les publics dits « empêchés ».</p> <p><i>Cette notion d'empêchement renvoie à toute personne éloignée par sa situation (économique, sociale, maladie, handicap, isolement,...)</i></p> <p>Différents dispositifs sont déjà mis en place (tarification réduite, actions dans les hôpitaux,...) en direction de ces populations. Il s'agit de renforcer les dispositifs d'égalité d'accès à la culture en apportant une attention particulière aux projets de proximité.</p>	<p>Exemple d'actions qui seront mises en place dès 2016</p> <p>Atelier d'initiation à la pratique théâtrale avec les résidents du PATIO (centre d'adaptation des personnes en situation de handicap)</p> <p>Clowns à l'hôpital animés et encadrés par Nancy Guyon à la Maison de retraite de Wissembourg, au Mont des Oiseaux, au Long Séjour de l'Hôpital de Wissembourg et au Sonnenhof de Sultz-Sous-Forêts</p> <p>Ateliers d'initiation à la pratique théâtrale et formation des jeunes sous main de la justice.</p> <p>Atelier d'initiation à la pratique théâtrale avec les jeunes de la M.E.C.S. ALPHONSE OBERLE - Maison d'Enfants de Climbach (jeunes de 8 à 18 ans)</p> <p>Un diagnostic des différents établissements regroupant des publics dits « empêchés » sera mis en place en 2016/2017 et permettra d'enrichir ces actions.</p>
Objectifs visés	
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les contraintes d'accès à la culture pour ces publics • Sensibiliser et fédérer les relais du territoire sur ces modalités d'accès • Renforcer les liens entre les structures d'accueil des deux territoires 	

- **Avec les habitants**

Contexte général	Contexte local
<p>Les projets culturels participatifs ou partagés sont aujourd'hui en plein essor. Ils résident dans le recours à la participation des populations dans les différentes étapes de</p>	<p>En 2015/2016, les deux structures culturelles et la compagnie ont mené le <i>Grand Ramassage Des Peurs</i>, un projet participatif et collaboratif qui a nourri un grand nombre de partenariats. Pour poursuivre la dynamique, il est envisagé de proposer différents projets qui mêlent amateurs et</p>

<p>l'existence d'une œuvre ou d'un projet : la conception, la production ou la diffusion. Les publics ne sont plus mis dans la position de simples consommateurs. Ils deviennent véritablement des acteurs.</p> <p>Ces interventions menées sur un territoire peuvent produire des effets tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforcer le sentiment d'appartenance à une ville au-delà des stéréotypes liés à l'origine sociale, à la religion ou à la culture. Une ville ou un quartier n'est pas seulement un espace bâti, il est aussi un espace imaginaire et symbolique • créer un espace d'échange et de parole • porter la parole des habitants, transmettre leur témoignage sur un moment de vie 	professionnels, habitants et acteurs associatifs.
	Concrètement
	2016/2017 : Le Marathon-Lecture (voir annexe)
	<p>La compagnie Facteurs Communs proposera <i>Le Marathon-Lecture</i> avec 50 lecteurs professionnels et amateurs volontaires. En amont, les artistes dispenseront des ateliers de lecture à voix haute au sein de groupes choisis (établissements scolaires du second degré, les ateliers théâtre et compagnies amateurs, le personnel de la NEF et la Saline, les conseillers municipaux des deux villes, les résidents du PATIO, les personnes âgées, les associations culturelles,...) ou en atelier libre d'accès.</p> <p>Ce projet, porté par Fred Cacheux, s'inscrit dans la continuité de la dynamique mise en place par le <i>Grand Ramassage Des Peurs</i>.</p>
Objectifs visés	2017/2018 : création partagée autour de l'Age d'Or de Feydeau (voir annexe)
<ul style="list-style-type: none"> • Créer des échanges et du partage • Favoriser une forme de réappropriation matérielle, symbolique ou intellectuelle de l'espace public et du nouveau territoire d'action 	2017/2020 : travail collaboratif avec la population autour de la figure d'Arlequin

- **Dans l'espace public et autour des créations de la compagnie en résidence longue**

Contexte général	Contexte local
<p>Les compagnies en résidence de création sont peu ou pas visibles sur le territoire au moment de la période de création. Confinées dans le lieu culturel, les habitants n'ont pas connaissance du processus en cours de construction. Il est apparu nécessaire de réfléchir à une manière renouvelée d'inscrire la présence de la compagnie dans l'espace public.</p>	<p>Dans le cadre du bilan mené à l'issue du projet du <i>Grand Ramassage Des Peurs</i>, il a été fait état d'une présence trop peu visible des artistes de la compagnie dans l'espace public. Il est apparu nécessaire de rendre visible l'action et les artistes présents dans l'espace public et d'aller à la rencontre de la population.</p>
Objectifs visés	Concrètement - Autour des créations
<ul style="list-style-type: none"> • Rendre visible les actions et les projets artistiques de la compagnie en résidence longue sur le territoire • Sensibiliser les habitants aux créations et participer à la démarche du « faire venir » à l'« aller vers » 	<p>2017/2018 <i>Atelier Carver</i> – les électrons libres sur le territoire : Performances, installations, expo-photo, en « outdoor » ou in situ, projets participatifs ...Ces formes libres s'élaborent en lien étroit avec le territoire où elles se déroulent. (voir annexe)</p> <p>2017/2020 Autour de la figure d'Arlequin – projet en cours de réflexion Intervenir dans l'espace public.</p>

Axe 4 : Education artistique et culturelle en milieu scolaire

Contexte et enjeux	Concrètement
<p>L'éducation artistique et culturelle regroupe l'ensemble des processus et des actions engagées pour favoriser la connaissance des arts et des œuvres, le développement de la sensibilité, de l'imagination et de la créativité.</p> <p>La ville de Wissembourg compte à ce jour quatre écoles maternelles, quatre écoles primaires, un collège et un lycée.</p> <p>La ville de Soultz-Sous-Forêts compte une école maternelle, une école élémentaire et un collège.</p> <p>Les collégiens de Soultz-sous-Forêts sont envoyés au lycée de Wissembourg.</p> <p>L'ensemble de ces établissements participe régulièrement et activement à la vie culturelle. Ils sont nombreux à fréquenter la NEF et à participer aux actions pédagogiques et de médiation culturelle proposées par les deux structures.</p>	<p>Saison 16/17 : Une année d'expérimentation</p> <p>Pendant la saison en chantier, plusieurs pistes de travail sont envisagées autour de 3 axes et à destination des différentes tranches d'âge.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autour du spectacle jeune public de la Compagnie, <i>Mammoth Toujours !</i> programmé à la NEF le 14 mars 2016 en séances scolaires et tout public • Dans le cadre du Salon du Livre Jeunesse organisé par le service culturel de la Ville de Wissembourg • Autour du Marathon-Lecture <p>Ces trois événements qui se dérouleront à Wissembourg et Soultz-sous-Forêts au mois de mars 2017 s'articulent autour de la thématique <i>L'Histoire et les histoires</i>.</p> <p><i>(voir le détail des actions en annexe)</i></p> <p>Les années 17/18 à 19/20 sont en cours d'élaboration.</p>
Objectifs visés	
<ul style="list-style-type: none"> • Permettre un accès égal à tous aux œuvres et aux actions artistiques dans l'ensemble des établissements scolaires • Inscrire la culture et la fréquentation des œuvres dans les projets d'établissements des structures scolaires • Inscrire le développement du projet dans le cadre d'un jumelage puis d'un CLEA 	

Axe 5 : Création artistique et accueil des spectacles de la compagnie en résidence longue

Contexte global	Concrètement
<p>Dans un souci de soutenir la création artistique et de permettre le développement artistique et culturel d'un travail de compagnie, mais également d'offrir aux habitants une visibilité à long terme de la présence d'artistes sur le territoire, il est nécessaire d'encourager la diffusion, la création et l'accueil en résidence de la compagnie partenaire.</p>	<p><u>Accueil en résidence, programmation et mise à disposition d'espace de création</u></p> <p>2017 : Accueil de <i>l'Atelier Carver</i> Mise en scène Philippe Lardaud</p> <p>2018 : Résidence, coproduction et accueil du spectacle <i>L'Avare</i> de Molière Mise en scène Fred Cacheux</p> <p>2018 : Accueil du spectacle <i>Penthy sur la bande</i> de Magali Mougel Mise en scène Quentin Bonnell</p>
Objectifs visés	
<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un soutien logistique et financier à l'équipe artistique sélectionnée • Permettre les résidences de création, s'engager dans des apports en coproduction • Favoriser la présence artistique de la compagnie et établir un lien durable avec les habitants 	

Dans le cadre d'une éducation artistique et culturelle dans le cadre scolaire et périscolaire

Le PEAC est l'ensemble des rencontres faites, des pratiques expérimentées et des connaissances acquises par l'élève dans les domaines des arts et di patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements suivis, de projets spécifiques, d'actions éducatives ou d'activités périscolaires. 3 piliers : des connaissances, des pratiques, des rencontres

- **Construire un PEEAC sur le territoire avec la compagnie Facteurs Communs**
 - Elaborer un parcours en primaire, collège et lycée avec la Compagnie FC : rencontres, ateliers, lectures dans les classes,...
- **Construire un PEEAC autour de la programmation**

Le projet Ecole du Spectateur : passerelle entre les territoires, passerelles entre les cycles.

- Travail sur le territoire Nord Alsace
- Travail entre les collèges et le lycée

Les rencontres autour de la programmation

- Proposer des rencontres dans les classes autour de la programmation

- Accompagner les enseignants lors de rencontres, en diffusant des documents pédagogiques
- Proposer des rencontres au sein de la NEF – visite du théâtre, rencontre avec les équipes de la NEF
- **Elaborer un programme d’actions avec les structures du périscolaire et les maisons d’enfants, hôpitaux de jours,...**

Le développement d’un travail autour de la médiation

En octobre 2016, une personne rejoindra l’équipe de la NEF pour s’occuper du développement des actions de médiation autour de la programmation mais également avec les autres services culturels de la ville.

Cette réorganisation des services et la création de ce poste clé dans la coordination des services et de la relation aux habitants devrait permettre de favoriser et de développer le lien entre le « faire venir » et le « faire ensemble » qui s’inscrit dans les valeurs et objectifs de la NEF

Annexe 3. Projet de budget du Relais Culturel

**RELAIS CULTUREL DE WISSEMBOURG
- PROJET DE BUDGET -
2016 - 2018**

CHARGES (€ HT)	2016	2017*	2018*
Frais de personnel	220000		
Achats de spectacles	77000		
Action culturelle	15000		
Autres frais de fonctionnement et d'entretien	159000		
TOTAL DES CHARGES	471000		
Emplois des contributions volontaires en nature (bénévolat, mise à disposition, ...)	20 000		
TOTAL GENERAL	491000		

PRODUITS (€ HT)	2016	2017	2018
Conseil Départemental 67	38000		
Conseil Régional	15000		
Ville de Wissembourg	321000		
Communauté de Communes	22000		
Etat (DRAC...)	15000		
Autres subventions			
TOTAL SUBVENTIONS TTC			
Recettes des spectacles	54000		
Partenaires privés			
Autres recettes	6000		
TOTAL DES PRODUITS	471000		
Contributions volontaires en natures	20000		
TOTAL GENERAL	491000		

***Les budgets 2017 et 2018 seront annexés au présent document en juin 2017**

Annexe 4. Indicateurs d'évaluation

Relais Culturel de Wissembourg	Saison xx/xx
Régime	
Capacité	
Nombre d'ETP	

Objectifs	Indicateurs
-----------	-------------

1. Programmation artistique de qualité et diversifiée			
	Nombre d'abonnés		
	Nombre de spectateurs	(précision : TP, JP, SC)	
Minimum 10 spectacles professionnels par saison	Nombre de spectacles		
Favoriser la diversité esthétique des spectacles de la programmation	Nombre de spectacles/représentations par esthétique (théâtre, danse, musique classique, musique contemporaine, musiques actuelles, arts du cirque, arts de rue, bilinguisme, propositions innovantes)	Nombre de spectacles (précision : TP, JP, SC)	Nombre de représentations (précision : TP, JP, SC)
Favoriser la pratique artistique au quotidien dans différentes thématiques	Intitulé, domaine, encadrement, compagnie bas-rhinoise, résidence, durée, public, nombre de participants, lieu, coûts par participant, partenaires	(Atelier n°1)	(Atelier n°2)

2. Responsabilité envers le territoire et les publics		
i. Prise en compte dans la programmation des projets locaux professionnels et amateurs		
Programmer au moins 4 spectacles de compagnies ou de formations musicales bas-rhinoises par saison, notamment autour du dialecte et de la culture alsacienne	Nombre de compagnies bas-rhinoises dans la programmation	
Encourager les pratiques amateurs en les accompagnant et en leur offrant un accès à la scène dans des conditions professionnelles	Liste des projets accompagnés, publics concernés, type d'accompagnement	
ii. Prise en compte des publics prioritaires		
Proposer au moins une action par saison pour chacun des différents publics	Par public : intitulé, durée, esthétique, encadrement, lieu, coût par participant, résidence, compagnie bas-rhinoise, partenaires, nombre de participants	

iii. Travail en faveur d'une dynamique de territoire		
Travailler en collaboration avec les collectivités locales ou avec des partenaires éducatifs, culturels et associatifs	Liste des partenaires et des actions	
Programmer au moins une résidence artistique par saison avec un artiste ou une compagnie proposant des actions culturelles	Nombre, durée de la résidence, esthétique et actions culturelles associées	
Encourager à l'implication des habitants du territoire autour de projets participatifs	Intitulé, durée, esthétique, encadrement, lieu, coût par participant, résidence, compagnie bas-rhinoise, partenaires, nombre de participants	
Accueillir des compagnies en résidence de création	Nombre, durée de la résidence et esthétique	
Proposer des actions de sensibilisation aux habitants du territoire (rencontre avec des artistes, visite de site, présentation de la saison culturelle, ...)	Actions, publics, lieux, durée	
Proposer des actions hors-les-murs	Lieux, publics, nombre de représentations et actions culturelles associées	
Autres actions en faveur d'une dynamique de territoire (actions dans des entreprises, formation d'enseignants, projets transgénérationnels, ...)	Actions, publics, lieux, durée	

3. Informations complémentaires	
Lien avec le Département concernant la dynamique de territoire	
Points forts du Relais Culturel	
Points de fragilité du Relais Culturel	
Les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du cahier des charges	
Evolutions (mutualisation, évolutions institutionnelles...)	